

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 22 septembre 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 septembre 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D432023

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
– Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –  
M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
– Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE  
Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. NILLOON Christophe  
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD  
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à  
Bertrand VERNOUX, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. GAULIN  
Christian, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël.

Date de la convocation :  
15/09/2023

Arrivée en cours de séance : Mme PONCET Florence arrivée à la quatrième question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- Le club de Pétanque, au vu des factures acquittées :  
Tenues officielles de 2 524.91 € TTC  
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 524.91 € soit 1 262.45 €.
- L'Alerte, au vu de la facture acquittée :  
Instruments de musique de 1 561.50 €  
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 1 561.50 € soit 780.75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 262.45 € à verser au club de Pétanque de REPLONGES,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 780.75 € à verser à l'Alerte,
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 024.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 26 septembre 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX  
Date de réception en préfecture  
001210103208-20230922-D432023-DE  
Date de réception préfecture : 27/09/2023